



Confédération syndicale internationale



Commission syndicale consultative auprès de  
l'Organisation pour la coopération et le  
développement économiques



**« PARVENIR A LA COHERENCE POUR LE TRAVAIL DECENT »**  
**DÉCLARATION SYNDICALE À L'INTENTION DE LA CONFÉRENCE DU G20**  
**SUR LA COHÉRENCE**

Paris, le 23 mai 2011

**Introduction**

1. La conférence de haut niveau du G20 sur l'Amélioration de la cohérence pour accroître la dimension sociale de la mondialisation a lieu à mi-chemin entre le sommet de Séoul de novembre 2010 et celui de Cannes de novembre 2011, et tombe bien à propos pour mener un examen de la situation des politiques économiques et sociales au sein du G20. Tout examen à cette étape serait négatif: en dépit de l'engagement ferme des dirigeants des pays du G20 de « placer l'emploi au cœur de la reprise, de fournir une protection sociale et un travail décent ainsi que de garantir une croissance accélérée dans les pays à faible revenu », le chômage dans le monde reste à un niveau jamais égalé précédemment alors que la reprise est inégale et ne s'intensifie pas (les taux de croissance pour 2011, voire pour 2012, devraient en effet être inférieurs à celui de 2010). Même si une autre récession peut être évitée, les taux de croissance économique anticipés seront insuffisants pour réduire considérablement le chômage dans les années à venir ou pour créer 400 millions de nouveaux emplois nets d'ici 2020 afin d'absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail, pour la plupart des jeunes.
2. Résoudre ces problèmes exigera une réponse politique concertée de la part du G20, une action commune efficace, exactement cela été le cas au début de la crise de 2008-09 et avec la participation des principales institutions internationales. Les dirigeants des pays du G20 devraient saisir l'occasion qu'offre la conférence de Paris sur la cohérence pour commencer à s'attaquer aux importantes faiblesses des mécanismes de gouvernance de l'économie mondiale que la crise a mises au jour. Bien qu'il n'existe pas un plan unique pour une meilleure gouvernance mondiale, les gouvernements du G20 doivent commencer par identifier les exigences de la cohérence mondiale dans des domaines comme le travail, l'environnement (y compris un soutien à un accord multilatéral aux réunions de Durban et de Rio+20), les finances et l'aide au développement, où il va de soi que la gouvernance nationale seule ne suffira pas et qu'une architecture institutionnelle mondiale plus forte s'impose. Le G20 a besoin d'un « pilier social » en plus de ses piliers « macroéconomique » et « financier ». Ce pilier social devant se concentrer sur l'emploi et la protection sociale, cela nécessite a) la mise en place d'un appui administratif fourni par le BIT équivalent à celui que le FMI et le Conseil de stabilité financière offrent aux deux autres piliers et b) l'institutionnalisation de la consultation des représentants des employeurs et des travailleurs.

3. Le G20 doit donc repartir de l'avant en adoptant des mesures urgentes pour:
  - soutenir la demande de l'économie mondiale et donner la priorité à des politiques du marché du travail créatrices d'emplois, avec des objectifs en matière d'emploi faisant partie intégrante des programmes économiques nationaux;
  - inclure l'emploi aux indicateurs de politique coordonnés en vertu du processus d'évaluation mutuelle du G20 avec l'aide de l'OIT;
  - créer un groupe de travail du G20 sur l'emploi et la protection sociale pour maximiser l'incidence des politiques coopératives de croissance sur l'emploi et l'équité, y compris la mise en place d'un pacte pour l'emploi des jeunes;
  - s'engager à instaurer un niveau plancher de protection sociale mondial;
  - dégager, par l'instauration d'une taxe sur les transactions financières, des ressources supplémentaires qui seront affectées à la protection sociale, au climat et au développement;
  - promouvoir les normes internationales du travail et le travail décent au sein de toutes les principales institutions internationales grâce à une coopération accrue avec l'OIT.

### **Croissance et emplois**

4. Pendant la première phase de la crise, la réaction politique du G20 a été rapide, décisive et concrète, et a commencé à porter ses fruits. Mais la reprise a été très inégale: certaines économies émergentes ont connu une forte croissance alors que cette dernière a stagné dans les pays plus avancés. À leur dernière réunion, les ministres des Finances du G20 (Washington, les 14 et 15 avril 2011) ont encore accentué la démarche prématurée du G20 d'abandon des mesures d'incitation budgétaires pour une réduction immédiate des déficits, avant que la reprise puisse s'entretenir d'elle-même. Plutôt que de réduire les déficits en remettant les gens au travail, les ministres des Finances du G20 ont opté pour des mesures d'austérité qui risquent de ralentir, voire bloquer la reprise.
5. En avril 2010, les ministres du Travail du G20 avaient déclaré à Washington que « le revenu tiré de l'emploi est essentiel à une expansion économique durable », reconnaissant ainsi le rôle essentiel joué par l'emploi et les salaires dans la relance de la consommation et de la demande globale et ainsi, dans le rétablissement d'une reprise économique forte et soutenue. Les niveaux actuels de la croissance mondiale sont insuffisants pour assurer un retour au plein emploi et il est impératif que le G20 maintienne des mesures d'incitation budgétaires et monétaires jusqu'à ce que des niveaux de croissance adéquats soient atteints, la reprise s'entretienne d'elle-même et l'emploi ait au moins retrouvé ses niveaux d'avant la crise. Dans cette optique, des objectifs à court, moyen et long terme doivent être entièrement intégrés aux programmes nationaux économiques en tant que base de la planification budgétaire.

### **Mise en place d'un groupe de travail du G20 sur l'emploi et la protection sociale**

6. La Conférence des ministres du Travail du G20 de Washington avait avancé une série de propositions d'action dans le but d'atteindre les objectifs précités; or, après plus d'un an, beaucoup de recommandations fondamentales restent au mieux sous-utilisées et certains pays ne les ont carrément pas appliquées. Au vu de la gravité de la crise de

l'emploi qui perdure, le G20 doit instituer un groupe de travail chargé d'accélérer la mise en application des recommandations de Washington et qui déploierait ses activités à la fois dans la période précédant la Conférence des ministres du Travail du G20 de 2011 et, par la suite, donnerait effet à ses décisions, sur le modèle des groupes de travail permanents du G20 sur le développement, sur la lutte contre la corruption et sur le processus d'évaluation mutuelle.

7. Ce groupe de travail du G20 évaluerait l'impact de la crise sur l'emploi dans une série de pays, analyserait l'efficacité des mesures d'incitation économique sur les marchés du travail des pays du G20 et formulerait des recommandations quant à des trains de mesures de relance ciblées et coordonnées en vue d'optimiser leur impact sur la croissance, l'emploi, l'équité et la protection sociale, l'objectif étant la création d'emplois décents générateurs d'une croissance inclusive dans chaque pays. Cela nécessiterait aussi, le cas échéant, un soutien international à la mise en œuvre du Pacte mondial pour l'emploi dans des pays particulièrement vulnérables. Le groupe de travail serait composé de représentants des ministères du Travail et des Finances du G20, des ministères du Développement de pays qui en sont dotés et de représentants des partenaires sociaux des pays du G20. Le Secrétariat serait assuré par le BIT en collaboration avec les ministères du Travail, des Finances et du Développement les plus concernés, et le FMI, l'OMC, l'OCDE et la Banque mondiale en fonction des thèmes débattus.

### **Socle de protection sociale, politiques sur le genre et action pour les jeunes**

8. À Washington, les ministres du Travail du G20 ont approuvé un plancher social de base, ajoutant que « les dépenses dans les systèmes de protection sociale peuvent aussi entraîner des niveaux appréciables de création d'emplois dans l'offre de services et par effets de multiplication, contribuant ainsi à pérenniser les amorces de reprise » par diverses mesures parmi lesquelles « les compléments de revenu pour les ménages pauvres par des transferts en numéraire, une aide alimentaire, un accès à des services de santé de base par financement public, une aide au logement ainsi qu'un soutien à l'enfance, aux personnes âgées et aux handicapés ». On trouve dans les économies émergentes des exemples de programmes d'action sociale réussis conçus en réaction à des crises antérieures, notamment: en Argentine, le REPRO (*Programme fédéral de reconversion productive*); en Inde, le Programme national de garantie de l'emploi rural; au Mexique, le *Programme Oportunidades/Progreso*; et au Brésil, *Bolsa Família*. Dans le courant de 2011, le G20 devra contribuer de façon décisive à l'instauration d'un socle de protection sociale efficace, à la fois dans le cadre de ses discussions et dans le contexte de la Commission Bachelet des Nations Unies et des débats qui se tiendront à la Conférence internationale du Travail de juin 2011.
9. On constate une discrimination persistante entre les sexes partout dans le monde. L'écart salarial entre les hommes et les femmes de vingt pays a été récemment estimé à plus de 22%<sup>1</sup>. Remédier aux causes sous-jacentes de l'inégalité entre les sexes requiert un engagement politique déterminé, des politiques publiques efficaces et l'engagement des partenaires sociaux. Les gouvernements du G20 doivent redoubler d'efforts afin d'éliminer l'écart salarial entre les sexes et veiller à ce que la réalisation de l'équité entre hommes et femmes, et l'élimination de la discrimination à l'encontre des femmes dans l'emploi constituent une priorité de l'agenda politique national et international.

---

<sup>1</sup> (In)égalité entre hommes et femmes sur le marché du travail: synthèse des tendances et évolutions mondiales, CSI 2009.

10. Les taux de chômage des jeunes sont parfois deux à trois fois supérieurs à ceux des adultes et on s'attend à ce que, pour cette seule année, 45 millions de jeunes femmes et hommes fassent leur entrée sur le marché mondial du travail. Dans ces conditions, les membres du G20 devraient s'engager envers les jeunes et conclure un Pacte pour l'emploi des jeunes travailleurs prévoyant notamment la coopération du G20 en matière d'échange d'informations et d'identification de méthodes efficaces afin de maximiser l'emploi des jeunes. Cela suppose avant toute chose des politiques pour parvenir à accroître le nombre global d'emplois, accompagnées d'une série de mesures pour améliorer les perspectives d'emploi des jeunes basées sur le placement professionnel et d'autres programmes innovants, des programmes de travaux publics, la formation professionnelle et l'apprentissage tout au long de la vie, de même que des programmes d'apprentissage et de stages afin de combiner la formation et l'emploi, des centres de formation pour les jeunes pour fournir aux jeunes demandeurs d'emploi des formations (surtout à ceux et celles qui ne disposent pas d'une éducation appropriée) et des conseils en matière de recherche d'emplois, de meilleures informations sur le marché du travail et des mécanismes de contrôle plus performants, une plus grande attention à la transition entre l'école et le monde du travail, et des politiques pour veiller à l'égalité d'accès des filles et de jeunes femmes à l'éducation, à l'orientation et la formation professionnelles. Dans tous les cas, les politiques pour l'emploi des jeunes doivent d'abord impliquer étroitement les partenaires sociaux pour qu'ils apportent leur savoir-faire à la conception comme à la mise en œuvre des politiques et des programmes.

#### **Une taxe sur les transactions financières pour répondre aux besoins sociaux, climatiques et de développement**

11. Les décisions du sommet du G20 de Séoul comportent différentes obligations de financement, comme de « souscrire aux obligations officielles des pays avancés en matière de développement ». Le Comité d'aide au développement de l'OCDE devrait contrôler de manière explicite les progrès réalisés par les gouvernements sur la voie de cet objectif.
12. Le programme de travail du G20 en matière de protection sociale prescrit par le sommet de Séoul devrait aboutir à des recommandations spécifiques visant à combler l'écart de financement, de sorte que tous les pays puissent instaurer un socle de protection sociale ainsi qu'une éducation de qualité pour tous. L'OIT et le FMI doivent aller de l'avant dans leur recherche riche de promesses visant à montrer comment, dans une série de pays en développement de régions, de tailles et de niveaux de développement différents – y compris les plus pauvres, il est possible d'instaurer une protection sociale universelle et de la financer dès maintenant et à l'avenir par des rentrées soutenues de recettes.
13. Il faut des moyens pour réaliser les actions mentionnées ci-dessus et mettre en œuvre l'ambitieux programme de travail social indispensable à plusieurs pays du monde. De ce point de vue, le G20 doit approuver la mise en place et l'application commune d'une taxe sur les transactions financières qui imposerait les activités spéculatives non productives et dégagerait des ressources pour l'établissement d'un socle de protection sociale, pour le développement, l'environnement et des services publics de qualité.

## Pallier les inégalités à l'origine de la crise

14. Il est particulièrement important qu'il existe une cohérence entre les différents domaines de la politique économique en vue de pallier les inégalités de revenus qui ont été l'une des causes de la crise. À Washington, les ministres du Travail du G20 avaient reconnu que « même avant l'éclatement de la crise actuelle, plusieurs pays connaissaient une situation de dégradation ou de stagnation des salaires et des conditions d'emploi et un creusement des écarts de revenu ». Ils avaient réclamé des « mesures correctrices » pour remédier à ce problème de longue durée et avaient souligné la nécessité de « politiques de salaires minimums et un renforcement des institutions du dialogue social et de la négociation collective ». Il a aujourd'hui été démontré que l'accroissement de l'inégalité des revenus, mentionné dans la publication de l'OCDE<sup>2</sup>, avait été l'un des éléments déclencheurs de l'effondrement financier<sup>3</sup>. La hausse de l'inégalité a, dans une large mesure, été le résultat d'une réglementation et d'un affaiblissement des institutions du marché du travail<sup>4</sup>. De la même façon, le directeur exécutif du FMI a déclaré que « ... le modèle de croissance qui a accompagné la mondialisation était déséquilibré et intenable » et que « les inégalités ont peut-être alimenté ce modèle intenable ».<sup>5</sup> Lors de la réunion des 2 et 3 mai 2011, les ministres de la Politique sociale de l'OCDE ont conclu que « les politiques de redistribution et la forte augmentation de la qualité de l'emploi restent les principaux éléments des stratégies destinées à combler l'écart salarial et à participer à la réduction des inégalités ». Il convient désormais avant tout que le FMI et l'OCDE transposent ces priorités dans les politiques structurelles qu'ils recommandent à leurs pays membres. Il faut qu'ils cessent de conseiller la déréglementation des marchés du travail et l'affaiblissement de la négociation collective, et soutiennent plutôt l'augmentation des revenus et la réduction des inégalités.
15. En tirant les enseignements des meilleures pratiques mises en œuvre par les pays du G20 qui ont su conserver des taux d'emploi élevés, les gouvernements doivent pouvoir accompagner des programmes d'aide à l'emploi qui leur permettront de créer des emplois. Ils doivent fixer, par voie législative ou conventionnelle, des salaires minimums à des niveaux assurant un « salaire de survie » et, ce faisant, imposer sur les marchés du travail des planchers destinés à empêcher une spirale déflationniste des rémunérations et des prix. Il faut par ailleurs qu'ils renforcent les mécanismes de complément de revenu existants, en particulier par un élargissement des programmes d'indemnités de chômage et un assouplissement temporaire des règles d'octroi de ces indemnités, une augmentation des taux de compensation et un allongement de la durée d'ouverture des droits. Il est particulièrement important d'étendre la couverture des compléments de revenu temporaires et à court terme pour les travailleurs en statut d'emploi précaire.
16. L'analyse que font l'OIT et l'OCDE des mesures d'incitation budgétaires mises en œuvre à ce jour dans des pays du G20, préparée en prévision de la réunion de haut niveau du 7 avril des ministres de l'Emploi du G20, estime qu'elles sont insuffisamment ciblées sur

---

<sup>2</sup> *Croissance et inégalités*, OCDE octobre 2008.

<sup>3</sup> *Inequality, Leverage and Crises*, Michael Kumhof et Romain Rancière, FMI, novembre 2010.

<sup>4</sup> Document d'information pour la réunion des ministres de la Politique sociale de l'OCDE et présentation du Professeur Richard Freeman lors du Forum de l'OCDE sur la politique sociale, mai 2011.

<sup>5</sup> *Développement humain et répartition des richesses*, allocution de Dominique Strauss-Kahn, directeur exécutif du FMI, Agadir, le 1<sup>er</sup> novembre 2010.

l'emploi et les marchés du travail, carences auxquelles les actions futures du G20 devront remédier. Il faut en particulier donner la priorité à l'investissement dans des services publics de qualité qui constituent les bases d'une société stable et d'une croissance à long terme par le maintien et l'amélioration des niveaux d'éducation, de santé et autres services publics. Il faut aussi absolument et constamment veiller à prévoir un investissement approprié dans l'éducation. Les membres du G20 doivent inverser la tendance au déclin de l'investissement dans la formation et générer des qualifications et des emplois de qualité en combinant des mesures sur le marché du travail et l'apprentissage tout au long de la vie qui s'inscrivent dans le nouveau modèle de croissance d'après-crise. Il convient de se concentrer sur le développement des aptitudes qui permettra aux travailleurs d'obtenir des emplois écologiques de qualité et de transformer tous les emplois existants en emplois écologiques, en prêtant particulièrement attention aux communautés vulnérables. La montée en puissance de l'offre d'éducation et de formation professionnelles qui s'impose ne se fera pas sans une implication active des pouvoirs publics, des employeurs des entreprises publiques et privées et des organisations syndicales des secteurs de l'industrie ainsi que du système d'enseignement représentés par le personnel de formation professionnelle, les instructeurs et les formateurs.

### **Cohérence et droits fondamentaux des travailleurs**

17. En avril 2010 à Washington, les ministres du Travail du G-20 ont conclu que « la crise nous a appris que les conséquences sur l'emploi et les conséquences sociales doivent être prises en compte dans l'adoption des stratégies économiques. Cela nécessitera davantage de cohérence et de coordination des politiques de la part de nos gouvernements nationaux ainsi qu'entre les organismes internationaux responsables des différents volets de la politique économique internationale ». Ce texte se situe dans le prolongement de la déclaration faite par les dirigeants du G20 à Pittsburgh, suivant laquelle « les institutions internationales doivent prendre en compte les normes de l'OIT et les objectifs du Pacte mondial pour l'emploi dans leur analyse de la crise et de l'après-crise et dans l'élaboration de politiques ». À Séoul, les dirigeants du G-20 ont en outre ajouté qu'ils étaient « déterminés à placer l'emploi au cœur de la reprise, à fournir une protection sociale et un travail décent ainsi qu'à garantir une croissance accélérée dans les pays à faible revenu. »
18. Mettre en pratique les décisions qui précèdent et accélérer la relance de l'économie et de l'emploi tout en faisant en sorte que la coopération internationale qui s'impose soit là pour empêcher une répétition des facteurs à l'origine de la crise financière exigera des institutions internationales qu'elles s'orientent vers une nouvelle structure de gouvernance économique pour l'économie mondiale. « Améliorer les institutions du dialogue social et de la négociation collective », comme l'a recommandé la réunion des ministres du Travail du G20 à Washington, nécessite d'intégrer des concepts généraux de normes internationales du travail et de travail décent à toutes les institutions, avec l'aide de l'OIT, par le biais d'une analyse de l'impact des recommandations et de la conditionnalité des programmes des institutions sur la création d'emplois et d'autres aspects du travail décent. La conférence de Paris sur la cohérence doit adopter des mesures initiales déterminantes en ce sens.
19. En outre, il y a lieu de s'intéresser aux nouveaux forums et aux possibilités de promotion des normes internationales du travail dans les institutions internationales concernées, y compris dans le programme de travail de l'OMC et dans les critères applicables aux

marchés publics définis par la Banque mondiale et d'autres banques multilatérales de développement. L'OMC doit instituer un groupe de travail sur le commerce et l'emploi, le travail décent et le développement en vue de favoriser une meilleure compréhension des questions en jeu et de leur pertinence s'agissant de la promotion des relations commerciales par le biais d'un dialogue de fond entre ses membres. La Banque mondiale devrait revoir ses politiques de sauvegarde afin d'imposer à toutes les banques une exigence de respect des normes fondamentales du travail.

20. Les participants au sommet de Séoul ont décidé d'identifier et de promouvoir les meilleures normes sociales existantes en matière d'investissement privé dans les chaînes de valeur, et ont demandé à l'OIT, à l'OCDE, au PNUD, à la CNUCED et à la Banque mondiale de travailler ensemble en vue de formuler des recommandations visant à optimiser l'investissement privé et à « soutenir le cadre réglementaire pour l'investissement étranger et domestique ». La situation à l'origine de la crise qui secoue le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a mis en exergue l'échec des politiques passées à promouvoir un investissement étranger direct en faveur d'une croissance équitablement distribuée et des emplois décents. Le besoin d'une plus grande cohérence se fait ressentir, à l'instar d'une révision des politiques d'investissement afin qu'elles intègrent la dimension sociale. Les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales récemment mis à jour et la Déclaration tripartite de l'OIT concernant les entreprises multinationales et la politique sociale constituent les instruments internationaux qui font autorité dans ce domaine et devraient fournir l'instrument politique central pour résoudre ces problèmes.
21. Le G20 devrait reprendre ses travaux antérieurs en vue d'appliquer la conclusion du sommet du G20 de Londres qui reconnaissait le « ... bien-fondé d'un nouveau consensus mondial sur des valeurs et principes clés qui promouvoir une activité économique durable. Nous apportons notre soutien au débat sur une charte de ce type pour une activité économique durable en vue d'alimenter la discussion à notre prochaine réunion. » Le G20 devrait finaliser et adopter la « Charte Merkel » pour une activité économique durable qui reprend intégralement l'Agenda pour le travail décent de l'OIT, avec un mécanisme de mise en application efficace.

### **Le pilier social du processus du G20**

22. Les ministres ont déclaré à Washington qu'ils « partagent entièrement l'avis de nos dirigeants suivant lequel les institutions internationales doivent prendre en compte les normes de l'OIT et les objectifs du Pacte mondial pour l'emploi dans leur analyse de la crise et de l'après-crise et dans l'élaboration de leurs politiques ». Cette invitation à davantage de coopération entre l'OIT et le FMI sur la base des normes de l'OIT et du Pacte mondial pour l'emploi est bienvenue. Les gouvernements du G20 devraient maintenant appuyer un renforcement du rôle de l'OIT dans les programmes du FMI destinés aux pays touchés par la crise (comme convenu à la conférence conjointe OIT/FMI d'Oslo de septembre 2010). Ce serait le point de départ d'une action conjointe de l'OIT et du FMI pour mettre en place un dialogue social national afin de veiller à ce que la reprise soit propice à la croissance et fondée sur un pouvoir d'achat en hausse, une protection sociale renforcée, un investissement dans des services publics de qualité, une offre de formation et d'éducation, une réduction de l'écart salarial entre les sexes et un investissement dans les emplois verts.
23. A Washington, les ministres se sont « félicités de la participation de l'OIT parmi les institutions qui mettent en œuvre le Cadre pour une croissance forte, durable et

équilibrée pour contribuer à faire en sorte que le travail décent, l'inclusivité et la pérennité sociale fassent partie du socle que nous nous efforçons de bâtir pour l'avenir. » Or, bien que les ministres des Finances du G20 réunis à St-Andrews en novembre 2009 aient fait de la « création d'emplois » et de la « réduction de la pauvreté » deux des cinq objectifs de ce cadre, à leur réunion de février 2011 à Paris, ils n'ont pas considéré l'emploi comme un indicateur possible de la politique macroéconomique. C'est là une erreur à laquelle le G20 doit remédier de façon à ce que son cadre puisse constituer le vecteur de mesures efficaces pour une croissance forte et un niveau d'emploi élevé avec des politiques sociales de grande qualité. Des cibles en matière d'emploi devraient être ajoutées aux programmes économiques nationaux et figurer parmi les indicateurs de politique servant à des fins de comparaison pour les examens collégiaux prévus dans le Processus d'évaluation mutuelle du G20. Il convient d'intégrer un socle social à ces discussions en reconnaissant l'OIT, en collaboration avec l'OCDE, en tant qu'institution compétente pour la préparation des éléments du Cadre du G20 relatifs à l'emploi et à la protection sociale.

### **Résoudre de façon durable la crise grâce à la consultation des partenaires sociaux**

24. Les organisations syndicales attendent avec impatience de participer à la réunion des ministres de l'Emploi et du Travail du G20. Elles se félicitent en outre de la reconnaissance par le président Sarkozy de la nécessité d'une parité entre les partenaires sociaux par la tenue d'une réunion « Travail-20 » faisant le pendant de la réunion « Business-20 » des chefs d'entreprises au G20. Celle-ci devrait être formalisée en un processus de consultation « Travail G20 » conforme à l'engagement de la Déclaration de Séoul d'associer les organisations syndicales de « manière systématique ». Ces procédures devraient être approuvées par les dirigeants du G20 en novembre 2011.

### **Accroître la cohérence à l'avenir**

25. Le G20 doit confier un rôle permanent à l'OIT s'agissant de la préparation de ses recommandations sur les mesures requises pour optimiser l'expansion de bons emplois, à titre d'élément essentiel d'une stratégie de croissance durable.

26. Il est essentiel que la réunion de septembre des ministres de l'Emploi et du Travail du G20 donne des résultats tangibles en termes de recommandations aux dirigeants des pays du G20 susceptibles de jouer un rôle majeur dans la lutte contre la crise de l'emploi. Mais cela ne se fera ni rapidement, ni aisément. C'est pourquoi il est important que les ministres se réunissent une fois encore en l'espace d'une année en vue d'atteindre les objectifs arrêtés par le G20. La conférence des ministres du Travail du G20 devrait se voir confirmer un mandat permanent la chargeant d'adresser des recommandations de politique économique et de l'emploi à tous les gouvernements du G20, sur base du travail préparatoire du groupe de travail du G20 sur l'emploi et la protection sociale dont le mandat a été précédemment décrit.

27. Au titre du suivi de la réunion de Paris sur la cohérence, il convient de définir un mandat afin de permettre à l'OIT de travailler avec d'autres institutions clés et avec les partenaires sociaux pour énoncer des recommandations sur la manière de concrétiser cette cohérence. Le 100<sup>ème</sup> anniversaire de la Conférence de l'OIT pourrait servir de tremplin pour le lancement d'une telle initiative.